

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit



TSARAP Scop sas

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
de la région Rhône-Alpes

Société de commissariat aux comptes inscrite
à la compagnie régionale de Lyon

8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

www.tsarap-scop.com
contact@tsarap-scop.com

06 66 20 15 42
04 72 26 52 02

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

**TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS**

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE
31/12/2025**

**DRÔLE D'EQUIPAGE
ASSOCIATION**

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518

DRÔLE D'EQUIPAGE

2 RUE PUIITS OLLIER
69700 GIVORS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DRÔLE D'EQUIPAGE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment en ce qui concerne :

- L'exhaustivité des produits et plus particulièrement sur la comptabilisation des subventions inscrites au compte de résultat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

TSARAP EXPERTISE SCOP SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

**TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS**

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

TSARAP EXPERTISE SCOP SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, Le 04/03/2026

Pour TSARAP EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Frédéric MOIROUX
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	13 410	13 410				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	71 299	60 625	10 674	5 494	5 180	94. 28
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	168		168	168		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		84 877	74 036	10 841	5 662	5 180	91. 49
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	670		670	351	320	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 889		9 889	1 175	8 714	741. 64
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	16 219		16 219	19 310	3 091-	16. 01-
	Charges constatées d'avance(2)	2 345		2 345	9 633	7 288-	75. 66-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	139 368		139 368	78 408	60 960	77. 75
Total III		168 491		168 491	108 877	59 615	54. 75
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts(IV)						
	Primes de remboursement des emprunts(V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation(VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	253 368	74 036	179 333	114 538	64 794	56. 57

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres				
	Report à nouveau	54 972	451-	55 423	NS
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	30 199	55 423	25 224-	45. 51-
	Situation nette (sous total)	85 172	54 972	30 199	54. 94
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées	725	2 325	1 600-	68. 82-
	Total I	85 897	57 297	28 599	49. 91
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	23 593		23 593	
	Total III	23 593		23 593	
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme	200	151	49	32. 46
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	8 800	14 368	5 568-	38. 76-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	51 092	35 601	15 491	43. 51
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 112	3 710	1 402	37. 79
	Produits constatés d'avance	4 639	3 410	1 229	36. 03
	Total V	69 843	57 241	12 602	22. 02
	Écarts de conversion et différences d'évaluation(VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	179 333	114 538	64 794	56. 57

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

65 20452 594

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation						
Cotisations		8			8	
Ventes de biens et services						
Ventes de biens		148	90		59	65. 58
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		54 489	23 465		31 024	132. 22
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		508 706	471 163		37 544	7. 97
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			559		559-	100. 00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés			8 833		8 833-	100. 00-
Autres produits		7	4		2	49. 67
Total I		563 359	504 114		59 245	11. 75
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises			254		254-	100. 00-
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		190 974	160 204		30 770	19. 21
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		4 935	4 491		444	9. 89
Salaires et traitements		224 581	199 200		25 381	12. 74
Cotisations sociales		76 948	75 506		1 443	1. 91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		3 481	3 630		149-	4. 10-
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés		23 593			23 593	
Autres charges		4 223	4 359		135-	3. 10-
Total II		528 736	447 644		81 093	18. 12
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		34 623	56 471		21 848-	38. 69-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		3		3		
Autres intérêts et produits assimilés		902		348	555	159. 69
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		906		351	555	158. 16
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		906		351	555	158. 16
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		35 528		56 821	21 293-	37. 47-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				66	66-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				66-	66	100. 00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		5 329		1 332	3 997	300. 08
Total des produits (I+III+V)		564 264		504 465	59 800	11. 85
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		534 065		449 042	85 023	18. 93
5. EXCEDENT OU DEFICIT		30 199		55 423	25 224-	45. 51-

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

En 1990, Yves Neff, metteur en scène et comédien, ressent l'envie de fonder sa propre compagnie et crée Drôle d'Équipage.

L'activité de la compagnie se concentre pendant de nombreuses années sur deux axes principaux :

- La création artistique
- L'action culturelle

Soucieux de se confronter constamment à des univers nouveaux afin de s'enrichir des rencontres et des situations, Yves Neff est notamment amené à créer des spectacles en Langue des Signes Française, à travailler en salle comme dans l'espace public.

Plusieurs projets artistiques pluridisciplinaires sont alors créés, mêlant le théâtre, la musique, la danse et la vidéo.

Depuis le 1er janvier 2011, Drôle d'Équipage a également la gestion du Théâtre de Givors. Très présente sur le territoire, la compagnie s'attache à créer du lien avec les habitants et les publics du Théâtre. Plusieurs projets de proximité sont ainsi montés avec eux et ils sont amenés à suivre les différentes étapes de création des spectacles.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 179 333 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 563 358.65 Euros et dégageant un excédent de 30 199 12

L'exercice a une durée de 01/01/2025 mois, couvrant la période du 31/12/2025. au

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

2018-06 et ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 410		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	50 103		1 802
Installations générales agencements aménagements divers	1 281		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 204		6 859
TOTAL	68 588		8 661
Autres titres immobilisés	168		
TOTAL	168		
TOTAL GENERAL	82 166		8 661

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			13 410	13 410
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		5 950	45 955	45 955
Installations générales agencements aménagements divers			1 281	1 281
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 063	24 063
TOTAL		5 950	71 299	71 299
Autres titres immobilisés			168	168
TOTAL			168	168
TOTAL GENERAL		5 950	84 877	84 877

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		13 410			13 410
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		46 354	2 355	5 950	42 759
Installations générales agencements aménagements divers		1 281			1 281
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		15 460	1 126		16 586
TOTAL		63 094	3 481	5 950	60 625
TOTAL GENERAL		76 505	3 481	5 950	74 036
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 355				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 126				
TOTAL	3 481				
TOTAL GENERAL		3 481			

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	4 51 -	5 5 423		0 -	5 4 972
Excédent ou déficit de l'exercice	5 5 423	5 5 423 -	30 199		30 199
Situation nette	5 4 972		8 6 074	5 5 874	8 5 172
Subventions d'investissement	2 325			1 600	725
TOTAL I	5 7 297		30 199	1 600	8 5 897

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation						24 593	23 593
Metropole Telmma						4 000	4 000
Métropole Marionnettes						13 000	13 000
ONDA Bloffique						1 593	1 593
DRAC Bloffique						6 000	5 000
TOTAL						24 593	23 593

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	9 889	9 889	
Personnel et comptes rattachés	64	64	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55	55	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 282	5 282	
Divers état et autres collectivités publiques	10 793	10 793	
Débiteurs divers	24	24	
Charges constatées d'avance	2 345	2 345	
TOTAL	28 453	28 453	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	200	200		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 800	8 800		
Personnel et comptes rattachés	7 585	7 585		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 999	35 999		
Impôts sur les bénéfices	5 329	5 329		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 440	1 440		
Autres impôts taxes et assimilés	739	739		
Autres dettes	5 112	5 112		
Produits constatés d'avance	4 639	4 639		
TOTAL	69 843	69 843		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Film	14 200	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	9 255
Total	9 255

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	200
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	422
Dettes fiscales et sociales	10 355
Autres dettes	118
Total	11 096

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 345
Total	2 345
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	4 639
Total	4 639

Subventions d'équipement

L'association a bénéficié de 2 subventions d'investissement de la Région Auvergne Rhône Alpes pour financer l'acquisition d'équipements scéniques et d'itinérance :

- 8 000 euros en 2019
- 8 500 euros en 2020

Les subventions d'investissement accordées par des organismes publics sont comptabilisées au Passif du bilan sous la rubrique " Subventions d'investissement" et la quote-part virée au compte de résultat selon le même rythme que l'amortissement, est suivie dans un sous-compte.

La quote-part virée au compte de résultat de l'exercice dans le compte 747000 est de 1 600 euros

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que " les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 Euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 Euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ".

L'association n'a versé au cours de l'exercice, aucune rémunération à ses trois plus hauts cadres dirigeants qui sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	2
Employés	3
Total	6

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Valorisation des contributions volontaires

Contrairement aux exercices précédents, l'association ne bénéficie plus d'une mise à disposition gratuite des lieux par la Ville de GIVORS, mais s'acquitte d'une redevance annuelle de 12 000 euros.

Cependant la Ville de GIVORS continue à prendre en charge les fluides et maintenance du théâtre sans communiquer à l'association leur valorisation.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 100 euros facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit



TSARAP Scop sas

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
de la région Rhône-Alpes

Société de commissariat aux comptes inscrite
à la compagnie régionale de Lyon

8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

www.tsarap-scop.com
contact@tsarap-scop.com

06 66 20 15 42
04 72 26 52 02

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

**TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS**

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**EXERCICE CLOS LE
31/12/2025**

**DRÔLE D'EQUIPAGE
ASSOCIATION**

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

**TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS**

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



DRÔLE D'EQUIPAGE

**2 RUE PUIITS OLLIER
69700 GIVORS**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'Association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre entité, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Lyon, le 04/03/2026

Pour TSARAP EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Frédéric MOIROUX
Commissaire aux Comptes